

Conseil municipal du 08 mars 2024

Procès-Verbal de séance

Le 08 mars 2024 à 20 h 00, le conseil municipal de Villers-lès-Luxeuil, convoqué le 28 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Christophe VALOT, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Conseillers présents votants (10) : Christelle AUDRA, Cyril BALLETT, Florence BREHAT, Stéphane CHOUX, Julie COLNOT, Jean François HUOT, Jean François MAIGRET, Caroline RAGONNET, Alain SOUM, Christophe VALOT.

Ont donné pouvoir (1) : Alain CANDIDO à Florence BREHAT

Secrétaire de séance : Jean François HUOT.

ORDRE DU JOUR :

- I. **Adoption du PV du Conseil municipal du 16/02/2024**
- II. **Finances :**
 - a. Budget primitif 2024 Commune
 - b. Budget primitif 2024 Sylviculture
- III. **Redevance Assainissement 2025**
- IV. **Questions diverses**

I. Adoption du PV du conseil municipal du 16/02/2024 :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2024 envoyé par e-mail le 28 février 2024.

II. Finances :

Le maire fait un point sur les dossiers, en particulier,

- **Grange Bricler**
- **Rénovation des bâtiments communaux Beurrerie et Maison Simoes**
- **Rénovation du retable avec rénovation partielle du mur**

En particulier, la commune est en dans l'attente du retour des financeurs dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments précédemment cités.

1. Budget primitif 2024 Commune

BUDGET COMMUNAL :

Budget de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	624 348.87 €	293 923.00 €
Report excédent/déficit 2023		294 969.24 €
Report CCAS 2023		456.63 €
Total fonctionnement	624 348.87 €	624 348.87 €

Budget d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédit d'investissement	688 957.87 €	747 291.28 €
Report excédent/déficit 2023	58 333.41 €	
Total investissement	747 291.28 €	747 291.28 €

D10/2024 : Budget primitif 2024 Commune

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2024 et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Résultats 2023 reportés

- Fonctionnement : + 294 969.24 €

- Investissement : - 58 333.41 €

Résultats 2023 CCAS réintégrés au Budget Principal suite à dissolution (31/12/2023)

- Fonctionnement : + 456.63 €

Opérations de l'exercice 2024

- Fonctionnement

Dépenses : 624 348.87 €

Recettes : 328 923.00 €

- Investissement

Dépenses : 688 957.87 €

Recettes : 747 291.28 €

Restes à réaliser de l'exercice précédent

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

TOTAL

Dépenses : 1 371 640.15 €

Recettes : 1 371 640.15 €

2. Budget primitif 2024 Sylviculture

BUDGET SYLVICULTURE

Budget de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	198 836.14 €	93 075.00 €
Report excédent/déficit 2023		105 761.14 €
Total fonctionnement	198 836.14 €	198 836.14 €

Budget d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédit d'investissement	37 956.14 €	55 142.86 €
Report excédent/déficit 2023	17 186.72 €	
Total investissement	55 142.86 €	55 142.86 €

D11/2024 : Budget primitif 2024 Sylviculture

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2024 Sylviculture et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 Sylviculture arrêté comme suit :

Résultats 2023 reportés

- Fonctionnement : + 105 761.14 €
- Investissement : - 17 186.72 €

Opérations de l'exercice 2024

- Fonctionnement

- Dépenses : 198 836.14 €
- Recettes : 93 075.00 €

- Investissement

- Dépenses : 37 956.14 €
- Recettes : 55 142.86 €

Restes à réaliser de l'exercice précédent

- Dépenses : 0.00 €
- Recettes : 0.00 €

TOTAL

- Dépenses : 253 979.00 €
- Recettes : 253 979.00 €

III. REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2025:

[D12/2024 : Redevance assainissement 2025 APPLICABLE pour facturation 2025](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi la redevance Assainissement pour 2025 :

Redevance base fixe :	34,00 €
Part variable : Redevance par m3 d'eau consommé	
De 0 à 120 m3	1,12 €
A partir de 120 m3	0,32 €

Tarifs applicables cette année pour la facturation 2025.

IV. Questions diverses :

- Le Maire propose de fixer les dates des prochains CM :
 - Le vendredi 5 avril pour le vote des taux des taxes locales.
 - Le vendredi 31 mai.
- Le Maire propose de fixer la date de réunion du CCAS pour le vote du compte de gestion et compte administratif (dont le budget a été réintégré par délibération en 2023) :
 - Le lundi 25 mars à 18h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

Procès-Verbal arrêté le : 05 AVR. 2024.

Le secrétaire de séance
Jean-François HUOT



Le Maire
Christophe VALOT



